

Relevé des décisions réunion du Conseil Municipal du lundi 3 mars 2025

➤ Affaires Financières :

▪ Vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 :

A compter du 1^{er} janvier 2025, un nouveau dispositif comptable s'applique : le CFU (dressé conjointement entre la Trésorerie et la commune) remplace les 2 documents : compte administratif dressé par la commune et le compte de gestion dressé par la trésorerie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé, les comptes financiers uniques 2024 présentés par Dominique LELOUP, 1^{er} adjoint, concernant :

1°) Budget général

| | |
|--|----------------|
| - Les dépenses d'investissement s'élèvent à | 2 025 865.84 € |
| - Les recettes d'investissement s'élèvent à | 1 737 513.60 € |
| - Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à | 1 068 732.01 € |
| - Les recettes de fonctionnement s'élèvent à | 1 611 906.37 € |

Le compte financier unique « Budget Général » – année 2024 se clôture par :

| | |
|---|----------------|
| un déficit d'Investissement 2024 de | - 288 352.24 € |
| des restes à réaliser en dépenses s'élevant à | - 60 830.00 € |
| des restes à réaliser en recettes s'élevant à | + 298 915.81 € |
| un excédent de Fonctionnement 2024 de | + 543 174.36 € |

2°) Budget « Multi commerces »

| | |
|--|-------------|
| - Les dépenses d'investissement s'élèvent à | 10 917.25 € |
| - Les recettes d'investissement s'élèvent à | 5 451.61 € |
| - Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à | 702.48 € |
| - Les recettes de fonctionnement s'élèvent à | 31 302.85 € |

Le compte financier unique « Budget Multi commerces » – année 2024 se clôture par :

| | |
|---------------------------------------|---------------|
| un déficit d'Investissement 2024 de | - 5 465.64 € |
| un excédent de Fonctionnement 2024 de | + 30 600.37 € |

Il n'y a pas de restes à réaliser

3°) Budget « Maison Assistantes Maternelles »

| | |
|--|-------------|
| - Les dépenses d'investissement s'élèvent à | 8 926.79 € |
| - Les recettes d'investissement s'élèvent à | 1 728.02 € |
| - Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à | 954.83 € |
| - Les recettes de fonctionnement s'élèvent à | 23 408.90 € |

Le compte administratif « Budget MAM » – année 2024 se clôture par :

| | |
|--------------------------------|--------------|
| un déficit d'Investissement de | - 7 198.77 € |
| un excédent de Fonctionnement | 22 454.07 € |

il n'y a pas de restes à réaliser

Rappel : Conformément à la réglementation, Monsieur Le Maire n'a pas participé aux votes et a quitté la salle du conseil.

▪ Affectation des résultats de l'année 2024 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir approuvé les comptes financiers uniques 2024, a décidé, à l'unanimité, des affectations des résultats suivantes :

4°) Budget général :

| | | |
|---|----------------|-----------------------|
| L'excédent de Fonctionnement 2024 s'élève à | 543 174.36 € | |
| Le déficit d'Investissement 2024 s'élève à | - 288 352.24 € | |
| Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à | - 60 830.00 € | } soit + 238 085.81 € |
| Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à | + 298 915.81 € | |

Il est nécessaire d'affecter **50 266.43 € au compte 1068** (recettes investissements) correspondant au déficit investissement 2024 de 288 352.24 € - 238 085.81 € (RAR).

Le solde de l'excédent de fonctionnement (543 174.36 € - 50 266.43 €) = **492 907.93 €** est maintenu en section de fonctionnement au **compte 002** (recettes).

Le déficit d'investissement 2024 est repris au **compte 001** (dépenses) pour **288 352.24 €**.

5°) Budget «Multi commerces» :

L'excédent de Fonctionnement 2024 s'élève à 30 600.37 €
Le déficit d'Investissement 2023 s'élève à - 5 465.64 €
Il n'y a pas de restes à réaliser

Il est nécessaire d'affecter **5 465.64 €** (déficit investissement) **au compte 1068** (recettes d'investissement) pour couvrir le déficit d'investissement.

Le solde de l'excédent de fonctionnement = 30 600.37 € - 5 465.64 € = **25 134.73 €** est maintenu en section de fonctionnement au **compte 002** (recettes).

Le déficit d'Investissement est repris au **compte 001** (dépenses) pour **5 465.64 €**.

6°) Budget «Maison Assistantes Maternelles» :

L'excédent de Fonctionnement 2024 s'élève à 22 454.07 €
Le déficit d'Investissement 2024 s'élève à - 7 198.77 €
Il n'y a pas de reste à réaliser

Il est nécessaire d'affecter **7 198.77 €** (déficit investissement) **au compte 1068** (recettes d'investissement) pour couvrir le déficit d'investissement.

Le solde de l'excédent de fonctionnement = 22 454.07 € - 7 198.77 € = **15 255.30 €** est maintenu en section de fonctionnement au **compte 002** (recettes).

Le déficit d'investissement est repris au **compte 001** (dépenses) pour **7 198.77 €**.

➤ **Affaires Générales :**

▪ **7°) Convention de transfert des équipements liés au lotissement « La Croix Neuve » :**

L'aménageur du lotissement « La Croix Neuve », la Société IMWO France, nous a informés que les travaux de finition du lotissement sont envisagés mi 2025 et qu'il convient de signer une convention de transfert des équipements communs en prévision de l'acte de rétrocession qui interviendra une fois les travaux terminés.

Il s'agira d'autoriser ou pas Monsieur Le Maire à signer la convention de transfert des équipements.

Accepté à l'unanimité

▪ **8°) Signature d'une convention avec la Cdc Val de Sarthe pour intégrer le service commun « communication » :**

Dans le cadre de notre adhésion au service commun « communication », la Cdc Val de Sarthe nous demande de prendre une délibération concordante autorisant Monsieur Le Maire à signer l'avenant N° 2 qui prévoit l'intervention de ce service pour la préparation de 2 bulletins municipaux à hauteur de 40 heures par an à compter du 1^{er} avril 2025.

Accepté à l'unanimité

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu lundi 31 mars 2025 à 20h30 à la mairie